



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2019

Séance publique du 25 mars 2019

Le 25 mars 2019 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de VIVIERS s'est assemblé à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de Monsieur LAVIS Christian, Maire.

Nombre de Conseillers

Municipaux :

- en exercice : 27

- présents à la séance : 20

Date de l'envoi et de

l'affichage de la

convocation : 15.03.18

Étaient présents : M. LAVIS Christian – Mme BOUVIER Mireille – M. THERENE Michel – Mme PERRODIN Séverine - M. VERON Thierry – Mme PEZZOTTA Christelle – M. RE Alain – M. LAVILLE Jean-Louis – Mme VANDY Francès - Mme CARON Chrystelle - M. RANCHON Denis – Mme CHARRE Elodie – M. VERON Clément – M. GUILLERM Stéphane – M. MAULAVE Christian - Mme COMBIER Marie-Christine – M. SARTRE Jean-Pierre - M. BARNIER Alain – Mme PORQUET Céline – M. MURCIA Antonio

Absents : Messieurs EL GARBI Mustapha et CLEMENTE Jacky.

Procurations :

- M. BARRE Christophe à M. LAVIS Christian
- Mme DUMAINE Virginie à Mme BOUVIER Mireille
- M. SAUVAGE Emmanuel à M. RE Alain
- Mme MAURICE Emmanuelle à M. RANCHON Denis
- Mme BRAJON Géraldine à M. MAULAVE Christian

Secrétaire de Séance : Monsieur Thierry VERON

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et fait l'appel. Thierry VERON est désigné secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2018

Christian LAVIS sollicite le Conseil Municipal pour l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 février 2019.

Marie-Christine COMBIER relève que suite à la réponse effectuée à Alain BARNIER, le maire l'a citée en disant qu'elle était à l'origine des travaux de la place de la Roubine et que ceci avait été repris dans la presse. En tant que conseillère d'opposition, elle a été très étonnée de l'influence qu'elle a sur la majorité. Elle tient à préciser qu'elle n'est pas à l'origine de ces travaux et qu'elle n'avait émis qu'un avis sur le fonctionnement de la place.

Christian LAVIS répond qu'il a repris les enregistrements et qu'elle semblait plus volontariste.

Alain BARNIER dit que tout le monde a été très actif au niveau de ce projet et que ce n'est pas parce qu'ils ne sont pas d'accord sur certains projets qu'ils ne participent pas activement comme Marie-Christine COMBIER.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'approbation de la délibération qui recueille l'unanimité.

Délibération n° 2019-030 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2018

Rapporteur : Monsieur Christian LAVIS

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal du conseil municipal du 25 février 2019 a été transmis le 15 mars 2019 et invite les élus à l'approuver.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

⇒ **APPROUVE** à l'unanimité.

2. COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 DU BUDGET PRINCIPAL (M14) ET DU BUDGET ANNEXE « PORT » (M4)

Michel THÉRÉNÉ rappelle qu'il s'agit du bilan 2018 dont les résultats seront repris dans le BP 2019. Il procède ensuite à la présentation des principaux chiffres. Il conclut en reprenant les éléments financiers figurant sur les délibérations.

Céline PORQUET demande des informations concernant les charges de fonctionnement et plus précisément les charges de personnel. Elle relève une bonne gestion suite aux éléments qu'elle a sollicités et obtenus auprès des services mais demande des précisions au regard des 100 000 € supplémentaires constatés par rapport à 2017 vu la logique pour faire des économies.

Christian LAVIS répond que ce sont les charges qui ont augmenté.

Clément VÉRON ajoute qu'il y a le GVT (glissement vieillesse technicité) qui entraîne mécaniquement une augmentation des charges liées au personnel, sur lesquelles la commune n'a pas la main.

Alain BARNIER demande que l'éclairage de toutes les tables du Conseil Municipal soit renforcé pour que l'opposition ne soit pas dans l'obscurité. Concernant le compte administratif, il rappelle qu'ils ne sont pas en phase avec la majorité et qu'ils ont donc systématiquement un vote CONTRE. Il considère que la présentation sur la note de synthèse est réductrice, qu'il y a des chiffres biaisés et tronqués. Il indique qu'ils voteront contre tout ce qui est présenté au niveau des budgets. Il relève notamment l'importance du projet de la roubine, de la masse salariale qui a déjà été relevée.

Michel THÉRÉNÉ demande à Alain BARNIER de préciser quels chiffres sont imprécis.

Céline PORQUET demande des précisions à Alain BARNIER sur les chiffres biaisés.

Alain BARNIER lui répond qu'elle n'a qu'à être présente en commission.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Michel THÉRÉNÉ demande l'approbation des comptes administratifs du budget principal et du budget annexe qui est accordée avec les votes contre d'Alain BARNIER et de Jean-Pierre SARTRE.

Délibération n° 2019-031 : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL (M14)

Rapporteur : Monsieur Michel THÉRÉNÉ

Monsieur Michel THÉRÉNÉ, Adjoint aux Finances, présente le Compte Administratif de l'exercice 2018 du budget principal (M14) qui s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement

Recettes	4 589 971,34 €
Dépenses	3 879 077,82 €
Résultat de l'exercice	710 893,52 €
Résultats antérieurs reportés	953 875,86 €
Résultat de clôture :	1 664 769,38 €

Section d'Investissement

Recettes	1 661 203,56 €
Dépenses	1 734 126,58 €
Résultat de l'exercice	-72 923,02 €
Résultats antérieurs reportés	- 242 277,55 €
Résultat de clôture :	- 315 200,57 €
Restes à réaliser - Recettes :	362 057,00 €
Restes à réaliser - Dépenses :	586 412,00 €
Besoin de financement :	- 539 555,57 €

Le conseil municipal est appelé à se prononcer, hors la présence du Maire qui se retire au moment du vote, conformément à la réglementation.

Vu l'avis favorable de la commission « Finances » en date du 13 mars 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

⇒ **ADOPTÉ** le Compte Administratif 2018 du budget principal,

⇒ **VOTE** 21 voix pour et 2 voix contre.

Délibération n° 2019-032 : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET PORT (M4)

Rapporteur : Monsieur Michel THÉRÉNÉ

Monsieur Michel THÉRÉNÉ, Adjoint aux Finances, présente le Compte Administratif de l'exercice 2018 du budget annexe « Port » (M4) qui s'établit comme suit :

Section d'exploitation

Recettes	149 593,74 €
Dépenses	54 682,82 €
Résultat de l'exercice	94 910,92 €
Résultats antérieurs reportés	- 1 105,13€
Résultat de clôture :	93 805,79 €

Section d'investissement

Recettes	222 986,86 €
Dépenses	222 504,24 €
Résultat de l'exercice	482,62 €
Résultats antérieurs reportés	- 141 981,07 €
Résultat de clôture :	- 141 498,45 €
Restes à réaliser - Recettes :	56 299,00 €
Besoin de financement :	- 85 199,45 €

Le conseil municipal est appelé à se prononcer, hors la présence du Maire qui se retire au moment du vote, conformément à la réglementation.

Vu l'avis favorable de la commission « Finances » en date du 13 mars 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

⇒ **ADOpte** le Compte Administratif 2018 du budget annexe « Port »,

⇒ **VOTE** 21 voix pour et 2 voix contre.

3. COMPTES DE GESTION 2018 DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE « PORT »

Michel THÉRÉNÉ indique que les comptes de gestion du trésorier principal sont identiques aux éléments du compte administratif. Il donne les éléments essentiels du budget.

Christian LAVIS rappelle qu'il y a en effet 2 aspects comptables : l'un tenu par la mairie, l'autre par la trésorerie et que les deux doivent être identiques à la virgule près. Il sollicite l'approbation des comptes de gestion.

Stéphane GUILLERM demande confirmation que ce sont bien ces comptes qui remontent à la chambre régionale des comptes.

Christian LAVIS lui confirme.

Monsieur le Maire soumet les délibérations au vote du Conseil Municipal qui sont adoptées avec les votes contre d'Alain BARNIER et de Jean-Pierre SARTRE.

Délibération n° 2019-033 : COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Michel THÉRÉNÉ

Monsieur Michel THÉRÉNÉ, Adjoint aux Finances, présente le Compte de Gestion 2018 du budget principal, dressé par Monsieur le Trésorier Municipal, accompagné des états de développement des comptes tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018 et après s'être assuré que Monsieur le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances » en date du 13 mars 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ⇒ **DIT** que le Compte de Gestion du budget principal dressé par Monsieur le Trésorier Municipal pour l'exercice 2018, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part,
- ⇒ **APPROUVE** le Compte de Gestion 2018 du budget principal,
- ⇒ **VOTE** 23 voix pour et 2 voix contre.

Délibération n° 2019-034 : COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET « PORT »

Rapporteur : Monsieur Michel THÉRÉNÉ

Monsieur Michel THÉRÉNÉ, Adjoint aux Finances, présente le Compte de Gestion 2018 du budget annexe « Port », dressé par Monsieur le Trésorier Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018 et après s'être assuré que Monsieur le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- *statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,*
- *statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,*

Vu l'avis favorable de la commission « Finances » en date du 13 mars 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ⇒ **DIT** que le Compte de Gestion du budget annexe « Port » dressé par Monsieur le Trésorier Municipal pour l'exercice 2018, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part,
- ⇒ **APPROUVE** le Compte de Gestion 2018 du budget « Port »,
- ⇒ **VOTE** 23 voix pour et 2 voix contre.

4. AFFECTATION DES RESULTATS EXERCICE 2018 DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE « PORT »

Michel THÉRÉNÉ propose au Conseil Municipal d'affecter la somme de 810 000 € en section d'investissement et le solde en fonctionnement, précisant qu'il faut à minima couvrir le besoin total de financement qui s'élève à 539 555,57 €. Il explique que le montant supplémentaire permet de couvrir l'ensemble des investissements qui étaient inscrits en 2018.

Denis RANCHON rappelle qu'il a posé une question sur l'amortissement de la vidéo protection et une autre sur la stratégie de financement du projet Billon pour la première tranche.

Christian LAVIS répond qu'il s'agit de transférer le maximum en investissement en comprimant les charges de fonctionnement. Il précise que sous l'autorité de Michel THÉRÉNÉ, la commune maintient les charges de fonctionnement pour pouvoir transférer un maximum et que la commune ne va pas garder des réserves en fonctionnement.

Michel THÉRÉNÉ indique qu'il sera répondu plus tard à sa question dans le cadre du projet de budget 2019.

Alain BARNIER dit qu'il avait également soulevé la problématique de protection des installations de vidéoprotection et qu'il avait évoqué la question en commission Finances de la température de la pièce informatique du CSU. Il demande si le nécessaire a été provisionné pour pouvoir refroidir le local.

Christian LAVIS répond que la commune est très bien gérée et qu'elle continuera de l'être.

Michel THÉRÉNÉ dit que 2 solutions sont à l'étude sur un système thermodynamique ou une installation Air/Air.

Alain BARNIER demande si cela sera opérationnel avant les grosses chaleurs.

Christian LAVIS et Michel THÉRÉNÉ ajoutent que pour l'instant il s'agit d'affecter les résultats 2018 et pas le budget 2019.

Monsieur le Maire soumet les délibérations au vote du Conseil Municipal qui sont adoptées avec les votes contre d'Alain BARNIER et de Jean-Pierre SARTRE.

Délibération n° 2019-035 : AFFECTATION DES RESULTATS EXERCICE 2018 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Michel THÉRÉNÉ

Vu les résultats de l'exercice 2018 constatés lors du vote du Compte Administratif, conformes à ceux du compte de la commune,

Considérant que le Compte Administratif 2018 du budget principal présente un résultat global de fonctionnement excédentaire de 1 664 769,38 €,

Considérant que le Compte Administratif 2018 du budget principal présente un résultat global d'investissement déficitaire de 315 200,57 € et que le besoin total de financement s'établit à 539 555,57 €,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances » en date du 13 mars 2019,

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 810 000,00 € en section d'investissement - compte R 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés,
- 854 769,38 € en section de fonctionnement - compte R 002 Excédent de fonctionnement reporté

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

⇒ **APPROUVE** ces propositions,

⇒ **VOTE** 23 voix pour et 2 voix contre.

Délibération n° 2019-036 : AFFECTATION DES RESULTATS EXERCICE 2018 – BUDGET « PORT »

Rapporteur : Monsieur Michel THÉRÉNÉ

Vu les résultats de l'exercice 2018 constatés lors du vote du Compte Administratif, conformes à ceux du compte de la commune,

Considérant que le Compte Administratif 2018 du budget annexe « Port » présente un résultat global de fonctionnement excédentaire de 93 805,79 €,

Considérant que le Compte Administratif 2018 du budget annexe « Port » présente un résultat global d'investissement déficitaire de 141 498,45 € et que le besoin total de financement s'établit à 85 199,45 €,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances » en date du 13 mars 2019,

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- 85 199,45 € en Section d'investissement - compte R 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés,
- 8 606,34 € en Section d'exploitation - compte R 002 Excédent de fonctionnement reporté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

⇒ **APPROUVE** ces propositions,

⇒ **VOTE** 23 voix pour et 2 voix contre.

5. BUDGETS PRIMITIFS 2019 (Budget principal et budget annexe « Port »)

Avant de débiter la présentation du projet de budget, Christian LAVIS tient à préciser que pour cette année, comme le prévoit l'article L. 2311-7 du CGCT., la décision d'attribution des subventions aux associations est reprise dans l'annexe B1.7 du budget primitif à la page 51. Il précise que la délibération d'approbation du budget vaudra donc également approbation d'attribution des subventions et ajoute que ladite annexe, qui a été envoyée avec le projet de budget, a également été déposée sur les tables. Il tient à souligner que, malgré la baisse des dotations de l'Etat, la commune a toujours maintenu son effort au travers d'un soutien puissant envers les associations qui contribuent, avec la commune, au développement de la vie locale. S'il n'y a qu'une délibération, il sera toutefois possible d'enregistrer deux votes séparés l'un pour le budget, l'autre pour les subventions, si toutefois quelqu'un en émet le souhait.

Christian LAVIS en revient au projet de budget proposé. Il dit que celui-ci est dans la droite ligne de ce qui a été présenté dans le rapport d'orientations budgétaires. Il affirme que ce projet de budget est résolument tourné vers la réalisation d'actions majeures, avec près de 2,7 millions d'Euros TTC d'investissements nouveaux programmés.

Christian LAVIS énonce que ces investissements porteront sur des projets structurants pour la ville et pour la population, dans des domaines impactant directement le quotidien des habitants (aménagement du parking sur la

friche Billon, travaux de voirie liés à la sécurité, accessibilité des bâtiments communaux, dernière tranche de vidéoprotection) mais marquent également la poursuite d'un important investissement dans la sauvegarde du patrimoine historique.

Christian LAVIS considère que si la commune est en mesure aujourd'hui de présenter ce projet de budget ambitieux, c'est parce que la municipalité a su ramener la commune dans une situation financière saine sous la houlette de Michel THÉRÉNÉ et avec l'implication pleine et entière de chacun des services.

Christian LAVIS souligne que, malgré un endettement qui reste important, cette situation financière présente une perspective à 2022 permettant d'assumer les importants investissements envisagés, ancrée dans une volonté réaffirmée de ne pas accroître la pression fiscale pesant sur les ménages vivarois, et symbolisée par la décision de la majorité municipale de ne pas augmenter les taux de la fiscalité directe locale, comme c'est le cas depuis 2014

Christian LAVIS relève que les taux de la commune de Viviers sont ainsi de plus de 20% inférieurs aux taux moyens de taxe d'habitation et de foncier bâti que la moyenne des 22 communes ardéchoises de plus de 2500 habitants (respectivement -21% pour la taxe d'habitation et -22% pour le foncier bâti). Il ajoute que l'écart est de -12% pour le foncier non bâti. Il relève encore qu'entre 2014 et 2018, la commune voisine de Bourg-Saint-Andéol a augmenté ses 3 taux de 7%, la commune de Le Teil a augmenté son taux de taxe d'habitation de 4% et celui du foncier bâti de 6%. Il interpelle Denis RANCHON en lui disant sa fierté de ne pas avoir augmenté les taux communaux dans le contexte de baisse des dotations de l'Etat !

Christian LAVIS le redit une fois encore, la municipalité entend poursuivre ce travail incessant portant sur la réorganisation et la maîtrise des dépenses ainsi que la recherche des subventions nécessaires à la réalisation d'investissements de qualité avec le souci d'une approche développement durable et de haute qualité environnementale. Il ajoute que cette politique est indispensable à la pérennisation des finances de la ville et au sens qu'il entend donner à l'action municipale.

Michel THÉRÉNÉ répond à Denis RANCHON que les amortissements figurent dans le compte administratif à partir de la page 45 et qu'en l'occurrence l'amortissement de la vidéo protection se fait sur 10 ans.

Michel THÉRÉNÉ donne les chiffres essentiels du projet de budget.

Christian LAVIS ajoute qu'il s'agit effectivement d'un budget prévisionnel et que la commune peut être amenée à prendre des décisions modificatives autant que nécessaire.

Marie-Christine COMBIER demande à quel endroit l'achat du terrain pour l'EHPAD a été budgétisé car cela n'est pas évoqué dans le document.

Christian LAVIS répond que cela n'a pas été budgétisé car c'est une société tiers qui assurera le portage financier.

Marie-Christine COMBIER demande confirmation que l'EHPAD se fera bien car la rumeur va bon train et qu'ils ont de sérieux doutes.

Christian LAVIS répond que les choses sont en bonne voie, en collaboration avec Pascal TERRASSE, le président.

Christian MAULAVÉ demande si la commune devra in fine acheter le terrain.

Christian LAVIS répond que c'est uniquement si à la fin la construction ne se faisait pas que la commune devrait le racheter. Il précise que EPORA fera l'acquisition pour que la commune n'ait pas à le faire.

Céline PORQUET demande confirmation qu'il n'y a pas eu d'embauches et que l'augmentation est bien uniquement liée aux charges.

Christian LAVIS répond qu'il n'y a pas d'embauches mais juste un changement de ligne pour le personnel intérimaire qui intervient pour le périscolaire.

Clément VÉRON précise que par rapport à 2014, il y a eu 9 postes supprimés et 1 poste créé (pérennisation d'un emploi d'avenir).

Céline PORQUET demande également ce qui est prévu au quartier Valmont car elle n'a pas eu suffisamment de précisions auprès des services.

Christian LAVIS répond que c'est à partir du moment où le budget est voté. Il indique que c'est prévu dans le budget global voirie. Il précise toutefois que les travaux ne seront pas effectués avant que la DRAGA aura effectué le changement de la canalisation.

Michel THÉRÉNÉ revient sur l'affirmation « les gens de Valmont attendent » mais il rappelle que la dernière signature n'a eu lieu il y a moins de 2 mois.

Thierry VÉRON ajoute qu'il y a eu 17 dossiers. Il précise qu'il y a 3 ans qu'il se bat pour avoir toutes les signatures. Il dit que ce travail n'a pas été fait pour rien et que ces travaux de voirie seront effectués.

Jean-Pierre SARTRE demande des précisions sur 2 chiffres : les dépenses de carburant et fleurissement de la ville.

Denis RANCHON repose la question de l'emprunt d'un million d'euros et dit qu'il aurait préféré que la commune emprunte la totalité du coût de la tranche 1 pour garder du cash en réserve et faire face aux avenants. Il ajoute que le budget suppose aussi la vente de 3 bâtiments au prix de 350 000 € dans l'année ce qui n'est pas sûr.

Michel THÉRÉNÉ répond qu'un budget doit être équilibré et qu'emprunter une somme dont on n'a pas besoin, cela le surprend. Il relève que sur l'argent pas cher, cela fait 3 ans que c'est comme cela. Il ajoute que la TVA représente plus de 500 000 € et que s'il y avait eu besoin de faire un emprunt supplémentaire, cela aurait été un emprunt de trésorerie.

Denis RANCHON dit que c'est un choix politique car cela ne fait que repousser le problème.

Michel THÉRÉNÉ répond que l'emprunt sera réalisé en fin d'année et qu'il pourrait même baisser en fonction des subventions qui seront obtenues. Il ne comprend pas que l'on puisse envisager d'emprunter alors que la commune dispose des fonds.

Christian LAVIS ajoute que si un collègue maire faisait la même proposition que Denis RANCHON, il l'aurait critiqué à ce sujet. Il revient également sur toutes les demandes de subvention et que ce n'est qu'une fois qu'il aura connaissance de tout cela que le montant de l'emprunt pourra être ajusté. Il dit que ce qui est sûr, c'est que le budget peut passer avec un emprunt maximum d'un million d'euros. Il revient également sur la conduite qu'il a en mettant de côté les moyens pour rembourser 3 ans d'annuité sans augmenter les impôts.

Michel THÉRÉNÉ lui demande s'il devrait cacher 200 000 € en empruntant plus.

Christian LAVIS ajoute qu'il y a effectivement le principe de sincérité budgétaire.

Alain BARNIER dit qu'il rejoint entièrement Denis RANCHON en disant que la commune brade les biens de la commune et que la commune devrait garder un fonds de roulement. Concernant les projets, il revient sur les demandes de subventions mais que, au final, c'est le contribuable qui casque, qu'il soit vivarois ou national. Il rappelle son accord sur la friche Billon, le parvis du théâtre, le parking du creux mais pas la place de la Roubine. Il relève aussi qu'il y a désormais 4 phases sur le projet et qu'il n'est pas d'accord sur l'ordre. Il revient également sur l'affirmation du maire concernant l'évolution des taxes dans les communes voisines et considère que ce n'est pas parce que les autres font pire que l'on est forcément meilleur.

Michel THÉRÉNÉ répond qu'il ne faut pas remonter bien loin pour retrouver des propos, il pense en janvier dernier, pour dire qu'Alain BARNIER contestait l'emprunt qui allait laisser des dettes aux suivants.

Alain BARNIER confirme.

Michel THÉRÉNÉ relève la contradiction avec le fait qu'il affirme que maintenant il faudrait emprunter plus ! Concernant les 3 ventes, il rappelle que la maison Villard et la maison Gauthier, c'est l'équipe actuelle qui a fait les acquisitions et qu'elle est donc tout à fait légitime à les vendre. Concernant la Joanade, il évoque l'occupation actuelle par le Foyer du temps libre, l'UNRPA et Cavajazz. Il rappelle que Cavajazz est partie et que les autres associations peuvent être accueillies dans les anciens locaux du GRETA. Il souligne que c'est ainsi de la bonne gestion et que la Joanade peut être vendue. Il compare aussi les 350 000 € des ventes aux 500 000 € de TVA qui reviendront dans le budget 2020, soulignant ainsi que c'est la prochaine équipe municipale qui bénéficiera en fait du produit de ces ventes. Concernant le parking du creux, ce n'est pas mis à la traîne car les travaux de la route sont prévus au plus tôt.

Alain BARNIER considère que le projet initial de la maison Villard n'était pas de revendre et que les contribuables ont donc payés pendant 3 ans un bâtiment qui a été mis à disposition et qui a coûté de l'argent. Il parle en termes de richesse du patrimoine communal et rappelle qu'ils ne sont pas opposés à tous les projets, que la friche Billon doit être réalisée mais que le reste est contestable.

Céline PORQUET trouve le budget sain, la gestion saine avec des budgets importants pour le bien-être des vivarois et annonce qu'elle votera le budget.

Monsieur le Maire la remercie pour son esprit constructif et soumet les délibérations au vote du Conseil Municipal qui sont adoptées avec les votes contre de Denis RANCHON, Emmanuelle MAURICE, Alain BARNIER et Jean-Pierre SARTRE.

Christian LAVIS remercie tous ceux qui se sont associés à l'approbation du budget car c'est grâce à ceux-là que dès demain le budget pourra être mis en œuvre.

Monsieur le Maire sollicite ensuite l'approbation de la subvention exceptionnelle pour le budget annexe port qui est adoptée avec les votes contre d'Alain BARNIER et de Jean-Pierre SARTRE.

Délibération n° 2019-037 : BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL (M14)

Rapporteur : Monsieur Michel THÉRÉNÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu la présentation du budget du projet de Budget Primitif 2018 du budget principal (M14) par Michel THÉRÉNÉ, adjoint aux finances,

Entendu les propositions quant à l'équilibre du Budget Primitif,

Considérant que le Budget Primitif 2019 du budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- .SECTION DE FONCTIONNEMENT ... 5 230 329,38 €
- .SECTION D'INVESTISSEMENT..... 4 424 931,38 €
- .SOIT UN TOTAL DE..... **9 655 260,76 €**

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 13 mars 2019,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

⇒ **ADOpte** le budget primitif 2019 du budget principal,

⇒ **VOTE** 21 voix pour et 4 voix contre.

Délibération n° 2019-038 : BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET « PORT » (M4)

Rapporteur : Monsieur Michel THÉRÉNÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu la présentation du budget du projet de Budget Primitif 2018 du budget annexe « Port » (M4) par Michel THÉRÉNÉ, adjoint aux finances,

Entendu les propositions quant à l'équilibre du Budget Primitif,

Considérant que le Budget Primitif 2019 du budget annexe « Port » s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- .SECTION D'EXPLOITATION..... 80 406,34 €
- .SECTION D'INVESTISSEMENT..... 209 498,45 €
- .SOIT UN TOTAL DE..... **289 904,79 €**

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 13 mars 2019,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

⇒ **ADOpte** le budget primitif 2019 du budget annexe « Port »,

⇒ **VOTE** 21 voix pour et 4 voix contre.

Délibération n° 2019-039 : SUBVENTION AU BUDGET ANNEXE « PORT » (M4)

Rapporteur : Monsieur Michel THÉRÉNÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les travaux engagés au port de plaisance à hauteur de 35 500 €HT prévus au budget annexe « Port » pour le remplacement du ponton collectif pour raisons de sécurité revêt un caractère exorbitant au regard des capacités de financement du budget annexe « Port »,

Considérant la hausse de 250% du tarif portuaire intervenue le 25 février 2019 pour la mise à disposition du ponton collectif,

Considérant l'impossibilité de faire supporter aux usagers une hausse tarifaire excessive,

Considérant que le port est un lieu ouvert au public, librement accessible et fortement touristique, qu'il constitue également un élément important pour la pratique sportive des associations nautiques communales,

Considérant que le port constitue un refuge pour tout navigateur professionnel et plaisancier en cas d'intempéries,

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle au budget annexe « Port » d'un montant de 20 000 €. Cette subvention sera prélevée du compte 67441 (subvention aux budgets annexes) du budget communal. Elle créditera le compte 774 (subvention exceptionnelle) du budget annexe « Port ».

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 13 mars 2019,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ⇒ **APPROUVE** la subvention exceptionnelle proposée au budget annexe « Port »,
- ⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à passer les écritures correspondantes aux budgets respectifs,
- ⇒ **VOTE** 23 voix pour et 2 voix contre.

7. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2019

Michel THÉRÉNÉ propose de maintenir les taux à leur valeur de 2018 à savoir taxe d'habitation à 10,08%, Foncier bâti à 14,30%, Foncier non bâti à 67,28%.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'approbation de la délibération qui recueille l'unanimité.

Délibération n° 2019-040 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2019

Rapporteur : Monsieur Michel THÉRÉNÉ

Monsieur Michel THÉRÉNÉ, Adjoint aux Finances, propose à l'assemblée de maintenir en 2019 les taux d'imposition applicables en 2018 à chacune des trois taxes directes locales, à savoir :

- Taxe d'habitation → 10,08%
- Foncier bâti → 14,30%
- Foncier non bâti → 67,28%

Vu l'avis favorable de la commission « Finances » en date du 13 mars 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ⇒ **ADOpte** les taux proposés,
- ⇒ **VOTE** à l'unanimité.

8. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES

Séverine PERRODIN propose de renouveler à l'identique le montant des dotations par élève et par classe pour les écoles publiques communales ainsi que les participations pour les classes de découverte et les sorties culturelles dans la limite d'une enveloppe de 12 000 €, pour les allocations par élèves dans la limite d'une enveloppe de 14 000 €, pour les allocations par classe dans la limite d'une enveloppe de 2 820 €.

Séverine PERRODIN précise que la formulation de la délibération proposée cette année la rendra effective tant qu'il n'y aura pas de changement de montant.

Christian MAULAVÉ signale une coquille dans la présentation de la délibération pour la ligne concernant l'allocation par élève qui ne concerne pas que les écoles publiques mais l'ensemble des écoles.

Christian LAVIS répond que la correction sera apportée.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'approbation de la délibération qui recueille l'unanimité.

Délibération n° 2019-041 : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES

Rapporteur : Madame Séverine PERRODIN

Considérant l'intérêt de soutenir les projets des écoles pour l'organisation de classes de découverte et de sorties culturelles,

Considérant les besoins de financement pour les fournitures scolaires,

Il est proposé au Conseil Municipal l'attribution des aides financières suivantes :

Objet	Subventions
Pour toutes les écoles publiques et privées	
Classes de découverte	11 €/jour/enfant + 61 € de transport
Sorties culturelles	25 €/enfant/an
Allocations par élève (en fonction du nombre d'élèves au 1 ^{er} septembre)	40 € / élève
Pour les écoles publiques uniquement	
Allocations par classe (en fonction du nombre de classes au 1 ^{er} septembre)	355 € par classe maternelle et classe d'adaptation 280 € par classe élémentaire

Les dépenses relatives aux classes de découverte et aux sorties culturelles seront imputées sur le compte 6574 « Subventions de fonctionnement » du budget principal.

Les dépenses relatives aux allocations par élève et par classe seront imputées sur le compte 65737 « Etablissements Publics Locaux » du budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ⇒ **APPROUVE** les subventions proposées,
- ⇒ **VOTE** à l'unanimité.

9. CONSTITUTION DE PROVISION POUR FINANCER LE COMPTE EPARGNE TEMPS

Clément VÉRON rappelle que par délibération n° 104 du 9 août 2010, le Conseil Municipal a mis en œuvre le compte épargne temps (CET) sur la commune au profit des agents. Le CET fait partie de la liste des charges à provisionner.

La provision est destinée à couvrir les charges afférentes aux jours épargnés sur CET par l'ensemble des personnels

- Constituée dès l'alimentation des CET
- Montant : coût lié aux droits ouverts dans les CET en fonction du coût du jour travaillé des agents

Au 31/12/2018, 444,5 jours ont ainsi été épargnés par les agents, correspondant à un coût d'environ 76 000 €. Sur la seule année 2018, 94,5 jours ont été épargnés et 11,5 jours ont été repris, soit un solde de 83 jours épargnés pour un coût de 12 800 €.

Afin de ne pas trop grever le budget 2019, il est proposé au conseil municipal de ne provisionner que le coût relatif à l'année 2018 sans tenir compte du rattrapage des années antérieures qu'il conviendra de poursuivre sur les exercices budgétaires suivants. Le total provisionné s'élèvera alors à 32 800 €.

Denis RANCHON considère que pour faire voter un budget fidèle et sincère et que par conséquent il faudrait provisionner la totalité des 76 000 €.

Michel THÉRÉNÉ répond que la commune est à la 3^e année de la provision et qu'il n'y a eu aucune remarque les années précédentes. Il rappelle que la commune a pris connaissance de cette obligation il y a 3 ans. Il dit que la ligne de conduite était, si la somme à provisionner pour l'année concernée était inférieure à 10 000 €, la position était de provisionner 10 000 € pour contribuer au rattrapage, et, dans le cas contraire la provision couvre l'intégralité. Il ajoute que la politique menée est le remplacement au cas par cas et que, s'il n'y a pas de remplacement, il n'y a pas d'incidence budgétaire sur la provision.

Stéphane GUILLERM demande si cette somme est aussi dans les charges de personnel.

Michel THÉRÉNÉ répond que c'est une ligne spécifique, en dehors des charges de personnel.

Alain BARNIER indique qu'ils voteront contre.

Christian LAVIS remercie Michel THÉRÉNÉ et tous les services de la mairie sous l'autorité de M. HALLYNCK qui font un travail que l'on ne peut imaginer.

Monsieur le Maire soumet la délibération au vote du Conseil Municipal qui est adoptée avec les votes contre de, d'Alain BARNIER et Jean-Pierre SARTRE et les abstentions de Denis RANCHON et Emmanuelle MAURICE.

Délibération n° 2019-042 : CONSTITUTION DE PROVISION POUR FINANCER LE COMPTE EPARGNE TEMPS

Rapporteur : Monsieur Michel THÉRÉNÉ

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2321-2, R.2312-2 et R.2321-3,

Vu le décret n°2014-1746 du 29 décembre 2014 fixant les règles budgétaires, financières et comptables, notamment l'article D 5217-22 relatif à la constitution de provisions pour risques et charges,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 104 du 9 août 2010 définissant les modalités de fonctionnement du C.E.T.,

Considérant que les coûts des congés accordés au titre du C.E.T. cumulés pour les exercices 2018 et précédents s'élèvent à 76 000 €,

Considérant que les coûts des congés accordés au titre du C.E.T. pour le seul exercice 2018 s'élèvent à 12800 €,

Il est proposé de constituer une provision relative au compte épargne à hauteur de 12 800 € de manière à couvrir les coûts des congés accordés au titre du C.E.T. pour l'exercice 2018,

Vu l'avis favorable de la Commission « Finances » en date du 13 mars 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ⇒ **DECIDE** de constituer une provision pour le financement du Compte Epargne Temps à hauteur de + 12 800 € concernant les jours épargnés jusqu'au 31 décembre 2018,
- ⇒ **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif de l'exercice 2019 en dépenses : chapitre 68, article 6815,
- ⇒ **PRECISE** que le montant de la provision ainsi que l'évolution et son emploi est retracée sur l'état des provisions joint au budget primitif et au compte administratif conformément à la réglementation en vigueur,
- ⇒ **VOTE** 21 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h.

Le secrétaire de séance,
Thierry VERON